

PEPS

Permanence d'Ecoute PSychologique



Le PLIE est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020

Objectifs de l'action

contexte général

Le PLIE est un projet cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national « emploi et inclusion » 2014-2020.

La mise en place de l'action PEPS (Permanence d'Ecoute Psychologique) s'inscrit en partenariat avec le PLIE Est Héraultais dans le cadre de l'opération « levée des freins sociaux et professionnels » - « lot 1 : Action de levée des freins liés à la problématique psychologique »

La zone d'intervention définie, sur laquelle la psychologue clinicienne sera amenée à agir, regroupe **l'ensemble des communes du territoire Est Héraultais**.

compréhension de la demande et description synthétique

L'action concerne un **public cible** distingué en deux catégories et faisant l'objet de deux axes d'intervention différenciés, à l'adresse

- **des participants du PLIE**, personnes en parcours d'insertion professionnelle à qui la permanence d'écoute psychologique (PEPS) est destinée ;
- **des référents de parcours PLIE et porteurs de projets**. Un soutien technique assuré par la psychologue clinicienne leur est proposé sur demande, en fonction de leurs besoins (analyse de situations, échange de pratiques, éclairages cliniques...).

L'action de Permanence d'Ecoute Psychologique (PEPS) doit permettre de :

- **soutenir les participants** dans leur parcours d'insertion professionnelle dans le cadre du PLIE Est Héraultais ;
- **apporter un appui technique adapté aux équipes** œuvrant dans le champ de l'insertion professionnelle sur le territoire du PLIE Est Héraultais en lien avec les missions du PLIE.

Finalité

Permettre aux référents de parcours PLIE **de s'appuyer** sur une évaluation des aptitudes du participant à engager une démarche de retour vers l'emploi afin de proposer des suivis ajustés à la situation du participant lorsque cela se révèle nécessaire.

Soutenir l'accompagnement des participants en prenant en compte leurs problématiques sociales, familiales ou de santé globale.

Favoriser l'articulation des actions d'insertion sociale et professionnelle en prenant en compte la situation globale du participant.

Contenu de l'action

Méthodes et outils utilisés

Soutien direct

Proposer des entretiens individuels pour les personnes lorsqu'il est nécessaire d'organiser un espace tiers leur permettant de **mieux repérer** les difficultés conduisant à un échec dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle et **d'activer les relais adéquats**.

Assurer une mission diagnostique et d'évaluation pour les mêmes personnes prenant en compte l'ensemble **des déterminants liés à la santé**, mais aussi **les situations de précarité avérée**.

Animer des ateliers thématiques en fonction des besoins et des attentes des participants.

Soutien indirect

Apporter un soutien technique et spécifique aux partenaires du PLIE dès l'inscription de la personne dans une démarche d'insertion professionnelle en parcours PLIE afin de participer à l'évaluation des freins qu'elle peut rencontrer principalement lorsqu'il s'agit d'empêchements liés à la santé.

L'action se décline à partir des axes d'interventions suivants

Pour le soutien direct

- **Une permanence hebdomadaire sous la forme d'entretiens individuels** pour les personnes orientées par les partenaires du PLIE.

Les entretiens individuels **sont proposés lorsqu'une situation nécessite un soutien ponctuel ou un accompagnement préalable à une prise en charge de santé, principalement liée au mal-être et à une fragilité psychologique**. L'orientation vers la permanence aura fait l'objet d'une concertation préalable entre le professionnel référent et le psychologue de **via voltaire**, lors des commissions parcours.

L'intervention et l'évaluation du psychologue référent peuvent favoriser **une orientation vers un service médical spécialisé** lorsque cela est nécessaire **ou une prise en charge adaptée**. La personne pourra être orientée vers la permanence d'écoute psychologique pour **faciliter** ses démarches et/ou **valider** l'accompagnement vers le soin.

- Les participants pourront bénéficier **d'ateliers collectifs**, notamment autour de la dimension de bien-être, de gestion du stress, des émotions et des tensions.

L'animation d'ateliers thématiques pourra permettre de réduire les effets de stress et de tensions physiques et psychologiques en vue de soutenir la personne dans ses démarches d'insertion et d'améliorer sa communication.

Pour le soutien indirect

Un soutien technique aux professionnels partenaires du PLIE sous la forme d'un **travail d'analyse de situations et d'échange de pratiques (10 séances de 1h30 dans l'année)**.

Le travail de soutien est proposé aux dispositifs d'accompagnement renforcé et aux professionnels partenaires du PLIE à partir d'un agenda préalablement défini.

Il doit permettre **d'aider le professionnel référent dans l'accompagnement** de la personne lorsqu'une **problématique de mal-être ou de santé est repérée** comme un frein à l'insertion professionnelle.

Modalités de mises en œuvre et matériel mobilisé

L'accueil du public et des partenaires est assuré le **mardi après-midi de 13h30 à 17h** pour la période de la convention principalement dans les locaux du PLIE Est Héraultais à Lunel, du Point Emploi à Mauguio, des CCAS à la Grande Motte et à Palavas les Flots et dans la salle Le Lido à Carnon mais également sur d'autres communes du territoire (à la demande).

- la prise de rendez-vous pour l'entretien du participant est assurée par le PLIE, qui fait le lien avec le professionnel de **via voltaire** chargé du suivi logistique.
- **via voltaire** assure la liaison avec le prescripteur une fois le rendez-vous honoré.

Cet outil permet de maintenir un lien entre les trois dispositifs (PLIE, prescripteur et **via voltaire**).

Ainsi, en cas d'absence du participant, un travail de reprise est possible entre le prescripteur et le participant.

- Chaque présence fait l'objet **d'une fiche individuelle de suivi** réalisé par le professionnel qui permet **d'établir l'évaluation qualitative et quantitative des suivis**.

La mobilité du professionnel permet d'approcher les personnes **les plus en difficulté dans leur trajet d'insertion** rencontrant des problèmes pour se rendre à la permanence. Elle peut se concrétiser par un travail avancé du psychologue sur le lieu d'insertion (chantiers, groupes, siège du recrutement du bénéficiaire de l'action). Ce temps doit être organisé, cadré sur la durée d'intervention du professionnel de **via voltaire**.

Par ailleurs, des **ateliers collectifs de 1h30** sont mis en place à l'adresse des participants notamment sur les thématiques de gestion du stress, des émotions, d'apaisement des tensions physiques voire des douleurs dans l'optique d'améliorer un bien-être général et soutenant les capacités relationnelles et de communication en vue d'une insertion sociale et professionnelle

Modalités de prise en compte du principe d'égalité hommes femmes, d'égalité des chances

Publics ciblés :

- Public PLIE (30 participants minimum sur la période)
- Professionnels partenaires du PLIE

L'intervention du psychologue est proposée pendant toute la durée de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle **sans discrimination de genre**.

Partenariat envisagé pour la mise en œuvre de la prestation

La professionnelle participe à des réunions de concertation avec les structures conventionnées afin de travailler sur des situations en parcours d'insertion.

Elle participera également régulièrement aux commissions parcours du PLIE.

L'intervention de **via voltaire** est proposée pendant toute la durée d'inscription de la personne dans un parcours PLIE lorsqu'une problématique est repérée comme un frein à l'insertion professionnelle.

L'analyse de situations proposée aux professionnels en soutien technique devrait permettre **d'évaluer de façon neutre et distanciée les difficultés rencontrées dans l'accompagnement de la personne et d'élaborer** une « stratégie » de prise en charge la mieux adaptée possible.

L'intervention du psychologue référent se décline comme suit

Repérer la difficulté de la personne et/ou du professionnel à partir de l'analyse de situation.

Soutenir la personne dans l'expression de sa difficulté en proposant, le cas échéant un entretien individuel dans le cadre de la permanence.

Si la personne est dans le déni de ses difficultés, proposer un soutien technique renforcé au professionnel avec pour objectifs

- **de mieux identifier la problématique de la personne et les troubles associés** (troubles du comportement, effets d'un traitement, principe de réalité sociale, économique et lié à l'environnement familial) ;
- **d'adapter l'accompagnement** à la problématique et d'éviter une situation de crise ;
- **d'aider la personne à redéfinir le cadre de sa démarche** (les objectifs, les finalités) ;
- **d'accompagner le professionnel dans la redéfinition du cadre** lié à son intervention ;
- **de favoriser une orientation progressive** vers un service spécialisé.

Il est possible également

- **de proposer un ou plusieurs entretiens de « veille »** aux personnes orientées **vers un dispositif de soin ou d'insertion sociale** afin d'évaluer l'efficacité de la démarche.

- **d'organiser un soutien technique** au professionnel référent lorsqu'un échec de la démarche d'orientation est repéré.

Un suivi de l'action sera fait par le biais de rencontres entre la psychologue intervenant, le coordinateur de **via voltaire** et le coordinateur de suivi de parcours du PLIE. Les professionnels qui ont orienté et les partenaires du PLIE seront associés au suivi.